

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Siméon, tenue lundi le troisième (3^e) jour du mois d'avril 2017, à dix-neuf heures (19 h 00), au 225 de la rue Saint-Léon à Saint-Siméon.

Sont présents les membres du conseil suivants :
Madame Diane Dufour ainsi que messieurs Jean-Guy Harvey et Réjean Hébert, sous la présidence de monsieur le maire Sylvain Tremblay.

Messieurs Claude Poulin et Gilles Harvey étant absents et un poste de conseiller demeurant vacant.

Sont aussi présents madame Sylvie Foster, directrice générale et monsieur Gérald Bouchard, directeur général adjoint.

Tous formant quorum.

Une première période de questions réservée au public débute à 19 h 01 et prend fin à 19 h 07.

Rés # 17-04-01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil municipal ayant pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par madame Sylvie Foster, directrice générale, sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'en faire l'adoption en y enlevant le point suivant :

7.2.2 Expertise en électricité.

Rés # 17-04-02 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 MARS 2017

Sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 mars 2017, et ce avec dispense de lecture ; une copie dûment conforme ayant été remise à tous les membres du conseil dans les délais prescrits par le Code municipal de la Province de Québec.

Rés # 17-04-03 COMPTES

Sur proposition de monsieur Jean-Guy Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers que ce conseil approuve les comptes de la Municipalité de Saint-Siméon, ci-après présentés et autorise la directrice générale / secrétaire-trésorière, madame Sylvie Foster ou son adjoint à en faire le paiement :

- C1704868 à C1704938, L1700011 à L1700013 et M1704809 à M1704894	94 596,75 \$
- Salaires et rémunérations des élus	40 906,89 \$
- Frais de déplacements	614,55 \$

TOTAL **136 118,19 \$**

**Rés # 17-04-04 ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER ET DU VÉRIFICATEUR
POUR L'ANNÉE 2016**

Sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'adoption du rapport financier et du rapport du vérificateur (C.M., art. 966.3) de l'année 2016, déposés en séance tenante par madame Sylvie Foster, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Un avis public de la présentation des dits rapports a été publié conformément à la Loi.

Une période de questions sur lesdits rapports et réservée au public débute à 19 h 10 et prend fin immédiatement (aucune question).

**Rés # 17-04-05 NOMINATION DES VÉRIFICATEURS EXTERNES POUR
L'ANNÉE 2017**

Sur proposition de monsieur Jean-Guy Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de renommer la firme " Benoit Côté ", comptable professionnel agréé, à titre de vérificateur externe de la Municipalité de Saint-Siméon pour l'exercice financier 2017 (C.M. art. 966). Les honoraires pour ce mandat statutaire de vérification des états financiers de 2017 seront de 10 760 \$ (plus taxes), plus les travaux spéciaux, en dehors du mandat statutaire, qui seront facturés au taux horaire de 85 \$ (plus taxes).

**Rés # 17-04-06 PAIEMENT DE LA FACTURE DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC
POUR 2017**

Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser madame Sylvie Foster, directrice générale et secrétaire-trésorière, à acquitter la somme payable par notre municipalité pour les services de la Sûreté du Québec pour l'année fiscale 2017, au montant de 87 475 \$, selon le mode de paiement établi par les autorités gouvernementales.

**Rés # 17-04-07 FORMATION SÉCURITÉ INCENDIE – OFFICIER NON URBAIN/
AMENDER LA RÉOLUTION 17-02-09**

Sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'apporter une modification à la résolution # 17-02-09, relative à la formation *Officier non urbain*, donnée par le *Centre de recherche et d'innovation en sécurité civile*. Ainsi, ce n'est que M. Yoan Savard qui suivra la formation à Beupré.

Que les frais d'inscription, étant plutôt de 1 786 \$ (plus taxes) et de déplacement seront défrayés par la Municipalité, selon les termes du règlement numéro 186.

Rés # 17-04-08 CELLULAIRE COORDONNATEUR DES MESURES D'URGENCE

Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers de rembourser une partie du forfait cellulaire du coordonnateur des mesures d'urgence, soit la partie touchant le forfait « internet ».

Rés # 17-04-09 VENTE DE NOTRE ANCIEN VÉHICULE « SWATT »

ATTENDU QUE nous n'avons reçu aucune offre pour l'achat de notre ancien véhicule « swatt » (voir résolution 17-02-07), soit le camion :

Marque	:	GMC - 1995
Modèle	:	TOPKICK
Numéro de série	:	1GDG6H1J1SJ510868
Numéro de certificat	:	L156530-2.

POUR CE MOTIF, Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers de relancer la vente de notre ancien véhicule d'urgence « SWATT », mais avec un prix de départ de 500 \$.

**Rés # 17-04-10 AVIS FAVORABLE AU PROJET DE RÈGLEMENT « 283-01-17 » -
TRANSPORT COLLECTIF ET DES SERVICES PROJETÉS DE LA
MRC DE CHARLEVOIX-EST**

CONSIDÉRANT la compétence de la MRC de Charlevoix-Est, relativement au transport collectif sur son territoire ;

CONSIDÉRANT la réception du projet de règlement « 283-01-17 » de la MRC de Charlevoix-Est, relativement à l'organisation du transport collectif et des services projetés de la MRC de Charlevoix-Est, conformément à l'article 48.28 de la *Loi sur les Transports* ;

CONSIDÉRANT qu'avant l'adoption du projet de règlement numéro 283-01-17, la MRC de Charlevoix-Est doit obtenir l'avis des municipalités sur ledit projet de règlement, conformément à l'article 48.29 de la *Loi sur les Transports* ;

CONSIDÉRANT que la MRC de Charlevoix-Est doit transmettre l'avis de la municipalité/ville au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports ;

À CES CAUSES, Il est proposé par monsieur Réjean Hébert et résolu unanimement, de donner un avis favorable au projet de règlement numéro 283-01-17 sur l'organisation du transport collectif et des services projetés de la MRC de Charlevoix-Est, conformément à l'article 48.29 de la *Loi sur les Transports*.

Rés # 17-04-11 TRANSPORT ADAPTÉ DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST

- CONSIDÉRANT que le mandat de transport adapté est attribué à la MRC de Charlevoix-Est et à son Service de transport;
- CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Siméon a l'obligation de participer au transport adapté de la MRC de Charlevoix-Est;
- CONSIDÉRANT la tarification aux usagers à 2 \$ par transport adapté en début d'année 2017;
- CONSIDÉRANT la tarification aux usagers à 3 \$ par transport adapté à compter du 10 avril 2017 ;
- CONSIDÉRANT l'adoption des prévisions budgétaires pour 2017 du transport adapté de la MRC de Charlevoix-Est;
- À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Réjean Hébert et résolu unanimement de défrayer la quote-part au montant de 2 423 \$ pour le transport adapté par la MRC de Charlevoix-Est en 2017.

Rés # 17-04-12 CONTRAT POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX - PROGRAMME « RIRL-2016-392 »

- ATTENDU QUE suite à l'ouverture des soumissions relatives aux travaux de réfection de la chaussée et le remplacement de quatre (4) ponceaux sur le chemin de Port-au-Persil, dans le cadre du programme RIRL (Réf : RIRL-2016-392), nous avons reçu des prix de sept (7) entreprises;
- ATTENDU QUE l'entreprise " Fernand Harvey et fils inc. " a soumis le plus bas prix;
- ATTENDU les recommandations de notre consultant dans ce dossier, « HARP consultant » ;
- POUR CES
MOTIFS, sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer le contrat relatif aux travaux de réfection de la chaussée et le remplacement de quatre (4) ponceaux sur le chemin de Port-au-Persil, dans le cadre du programme RIRL (Réf : RIRL-2016-392), à l'entreprise " Fernand Harvey et fils inc." au montant soumis, soit 304 683,75 \$ (taxes incluses), conditionnellement à l'obtention de l'aide financière du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

Rés # 17-04-13 MODE DE FINANCEMENT DES TRAVAUX - PROGRAMME « RIRL-2016-392 »

- ATTENDU QUE notre municipalité va accorder, conditionnellement à l'obtention de l'aide financière du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, un contrat pour la réalisation de travaux dans le cadre du programme RIRL (Réf : RIRL-2016-392) à l'entreprise Fernand Harvey et fils inc., au montant de 304 683,75 \$ (résolution 17-04-12);

ATTENDU QUE ces travaux font l'objet d'une subvention du MTMDET, de l'ordre de 75% dans le cadre dudit programme cité au paragraphe précédent;

ATTENDU QUE la subvention allouée sera versée sur une période de dix (10) ans;

POUR

CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Harvey et unanimement résolu que le conseil municipal de Saint-Siméon confirme audit ministère, que les coûts du projet seront financés de la façon suivante :

- la part de 25%, payable par la municipalité sera financée par le surplus non affecté;
- la part de 75%, payable par le ministère, qui sera versée sur une période de dix (10) ans, sera financée à même la ou les marges de crédit de la municipalité, dont l'une est au montant de 250 000 \$ et l'autre au montant de 4 190 000 \$.

Rés # 17-04-14 ACHAT D'UN CAMION TROIS (3) TONNES « F-350 HD 2017 »

ATTENDU QUE nous avons demandé quatre (4) soumissions sur invitation pour l'achat d'un camion de trois (3) tonnes « F-350 HD 2017 »,

ATTENDU QUE nous avons reçu trois (3) propositions, relativement à l'achat dudit camion, soit de la part de « Desmeules Automobiles inc., Performance Ford inc. et de Suzanne Roy Ford inc. »;

ATTENDU QUE l'entreprise « Performance Ford inc.» a soumis le plus bas prix ;

POUR CES
MOTIFS

sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'achat d'un camion de trois (3) tonnes « F-350 HD 2017 », auprès de l'entreprise « Performance Ford inc.» au prix de 44 113,61 \$ (taxes incluses), selon la proposition soumise le 23 mars 2017, conforme au devis préparé relativement au susdit appel d'offres.

Cette somme sera prise à même le fonds de roulement, répartie sur une période de dix (10) ans.

Monsieur le maire Sylvain Tremblay et/ou madame la directrice générale Sylvie Foster, sont, par la présente, autorisés à signer tout document en rapport avec ledit dossier.

Rés # 17-04-15 ACHAT DE PORTES DE GARAGE POUR L'ANCIEN ENTREPÔT D'ABRASIFS

ATTENDU QUE nous avons demandé et reçu deux (2) propositions, relativement à l'achat de portes de garage pour l'ancien entrepôt d'abrasifs;

ATTENDU QUE notre « *Politique d'approvisionnement et d'achat local pour les biens et services de moins de 25 000 \$* » permet à la municipalité de procéder à l'achat d'un bien auprès d'une entreprise locale en autant que la différence soit de moins de 10% ;

ATTENDU QUE le prix soumis par l'entreprise « *Matériaux de construction RJM inc.* » excède moins de 10% du plus bas prix reçu;

POUR CES MOTIFS sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'achat de portes de garage pour l'ancien entrepôt d'abrasifs auprès de l'entreprise « *Matériaux de construction RJM inc.* », selon l'offre déposée le 23 mars 2017, soit 6 069,59 \$ (taxes et installation incluses).

Rés # 17-04-16 APPEL D'OFFRES POUR L'INSTALLATION DE DEUX (2) BORNES DE RECHARGE ÉLECTRIQUE

Sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à un appel d'offres, par voie d'invitation, pour l'installation de deux (2) bornes de recharge électriques, une de 240 volts et l'autre de 400 volts, auprès des entreprises en électricité de la région, soit :

- Électricité Cap-à-l'Aigle inc. ;
- Asselin Électrique inc. ;
- Électricité Réjean Savard ;
- Alexandre Couturier.

Rés # 17-04-17 ESTIMATION DES COÛTS D'INSTALLATION DES DEUX (2) BORNES DE RECHARGE ÉLECTRIQUES

Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'estimation des travaux relatifs à l'installation de deux (2) bornes de recharge électriques, une de 240 volts et l'autre de 400 volts, soit un montant de 25 000 \$.

Rés # 17-04-18 CRÉATION D'UNE RÉSERVE RELATIVE À L'IMPLANTATION DE LA « COLLECTE DES MATIÈRES ORGANIQUES »

Sur proposition de monsieur Jean-Guy Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de créer une « réserve » et d'y verser un montant de 5 000 \$, pris à même le budget 2017, en vue de l'implantation de la « collecte des matières organiques ».

Rés # 17-04-19 EMBAUCHE D'UNE FIRME POUR PRÉPARER LES PLANS DE RÉNOVATION DE L'ÉTAGE DE LA BIBLIOTHÈQUE

ATTENDU QUE nous avons demandé et reçu deux (2) propositions, relativement à la réalisation des plans et devis pour le réaménagement de l'étage de la bibliothèque municipale ;

ATTENDU QUE la firme « Normand Desgagnés, architecte » a soumis le plus bas prix ;

POUR CES MOTIFS sur proposition de monsieur Jean-Guy Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'embauche de la firme « Normand Desgagnés, architecte » pour réaliser les plans et devis pour le réaménagement de l'étage de la bibliothèque municipale au coût de 4 500 \$ (plus les taxes).

Rés # 17-04-20 EMBAUCHE D'UN EXPERT POUR ÉVALUER LA STRUCTURE DU BÂTIMENT APPELÉ « LE PHARE »

Sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'embauche de la firme « Le Groupe Génitique » pour procéder à l'évaluation de la structure du bâtiment communément appelé « le Phare », sis au 130 rue du Festival. Le coût de cette évaluation est de l'ordre de 1 492 \$ (plus taxes).

Rés # 17-04-21 AMÉNAGEMENT D'AIRES DE REPOS

Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'achat de meubles en cèdre pour l'aménagement d'aires de repos sur le territoire de notre municipalité, auprès de l'entreprise « Création Excel-Cèdre », le tout selon la soumission déposée le 27 mars 2017, au prix de 12 877,21 \$ (taxes et transport inclus).

Ces aires de repos devraient être installées aux endroits suivants :

- sur le terrain de la bibliothèque, sur la rue Cinq-Mars ;
- près des terrains de volleyball, sur la rue Bergeron ;
- sur le terrain de l'ancienne caserne, sur la rue Morin ;
- devant l'entrée de la rue Mauril, sur la route 170 ;
- sur la rue de la Chapelle.

Rés # 17-04-22 MANDAT POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN « PARC » SUR LE TERRAIN DE LA 4^e CHUTE

Sur proposition de monsieur Jean-Guy Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de donner un mandat à Mme Gabrielle Ouellet-Fortin, désigner, en vue de préparer des plans pour l'aménagement du Parc municipal prévu sur le terrain de la 4^e Chute.

Rés # 17-04-23 AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT ACCORDANT UNE AIDE FINANCIÈRE À UNE ENTREPRISE DU SECTEUR PRIVÉ

Avis de motion est donné par la présente, par madame Diane Dufour qu'un règlement accordant une aide financière à une toute personne qui exploite une entreprise du secteur privé et qui est propriétaire ou l'occupant d'un immeuble autre qu'une résidence, sera présenté au conseil lors d'une séance ultérieure.

Rés # 17-04-24 ACHAT DE DEUX (2) LAVEUSES ET DE DEUX (2) SÈCHEUSES INDUSTRIELLES POUR LE CAMPING MUNICIPAL

ATTENDU QUE nous avons reçu deux (2) propositions, relativement à l'achat de « deux (2) laveuses et de deux (2) sècheuses industrielles », soit de la part de « Gagnon Frères et Martin Tremblay meubles »;

ATTENDU QUE l'entreprise « Gagnon Frères » a soumis le plus bas prix ;

POUR CES
MOTIFS

sur proposition de monsieur Jean-Guy Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'achat de deux (2) laveuses et de deux (2) sècheuses industrielles auprès de l'entreprise «Gagnon Frères » au prix de 5 999,98 \$ (plus taxes), selon la proposition soumise le 29 mars 2017.

Rés # 17-04-25 LOCATION DE LA « MACHINE À HOT-DOG »

Sur proposition de monsieur Jean-Guy Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la location de la « machine à hot-dog » au coût de 50 \$ par fin de semaine. Le locataire s'engageant à faire un dépôt une somme de 200 \$ lors de la location. Le montant du dépôt sera remis au locataire si l'appareil est remis en bon état.

Rés # 17-04-26 DONS, COTISATIONS ET/OU SUBVENTIONS

Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers de verser les dons, cotisations et/ou subventions ci-après :

- | | | |
|---|--|-------------|
| - | Organisme de bassin versant du Saguenay, cotisation annuelle | 50,00 \$ |
| - | Centre d'études collégiales en Charlevoix, 22 ^e Gala de la réussite | 25,00 \$ |
| - | Maison de la Famille de Charlevoix, tournoi de golf annuel | 25,00 \$ |
| - | * Au Cœur des Arts de Saint-Siméon, aide financière 15 ^e anniversaire | 1 000,00 \$ |
| - | * Au Cœur des Arts de Saint-Siméon, la Chasse aux trésors | 500 \$ |

* Payable sur présentation des derniers états financiers annuels.

Rés # 17-04-27 VENTE DU COFFRE ET DE SON SUPPORT DE NOTRE ANCIEN VÉHICULE « SWATT »

Suite à la mise en vente d'un coffre à échelle et de son support pour installer sur un camion au prix de base de 200 \$ et n'ayant reçu qu'une (1) seule offre au montant de 175 \$, de la part de M. Steeve Tremblay, sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à la vente du susdit équipement à celui-ci.

Rés # 17-04-28 COLLOQUE SUR LES LOISIRS RURAUX

Sur proposition de monsieur Jean-Guy Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser monsieur Alexandre Martel, coordonnateur en loisir, à participer au « colloque sur les loisirs ruraux », qui aura lieu à Pohénégamook les 3, 4 et 5 mai prochain.

Que les frais d'inscription, au coût de 105 \$ (plus taxes) et de déplacement seront défrayés par la Municipalité, selon les termes du règlement numéro 186.

CORRESPONDANCE :

- **SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC**
 - o Départ à la retraite de M. Jocelyn Fortier après plus de 35 ans de service.
 - o Réparation du quai brise-lame.

- **ASSOCIATION BÉNÉVOLE DE CHARLEVOIX**
Présentation du projet « Alliance-Aînés ».

- **OFFRES DE SERVICES :**
 - o Mme Huguette Trudel (horticultrice).
 - o Mme Marlène Simard (manœuvre).
 - o Mme Sabrina Bherer (étudiant).
 - o M. Jérémie Charron (manoeuvre).
 - o M. Clément Asselin (manœuvre).
 - o M. Jason Kelley (animateur).
 - o M. Mylan Champagne (animateur).
 - o M. Julien Tremblay (étudiant et manœuvre).
 - o M. Sébastien Poisson L'Espérance (administration).
 - o M. Paul-Étienne Boies (manœuvre).

Une seconde période de questions réservée au public débute à 20 h 07 et prend fin à 20 h 18.

Rés # 17-04-29

FERMETURE DE LA SÉANCE

Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance.

Il est 20 h 18.

Moi, Sylvain Tremblay, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut ma signature sur toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Sylvain Tremblay
Maire

Sylvie Foster
Directrice générale